

Secrétariat général et direction des communications

Montréal, le 20 novembre 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents

Le 17 novembre 2019, j'ai reçu de votre part une demande d'accès à l'information envoyée par courriel et qui demandait :

- *Tous les sondages effectués par votre organisme dans les cinq dernières années qui n'ont pas été rendus publics.*

À la suite de cette demande, je vous ai envoyé un accusé réception pour vous mentionner qu'une réponse serait fournie au plus tard dans les 20 jours, comme prévu à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Toutefois, le 19 novembre 2019, vous m'avez retourné un courriel pour me mentionner que votre demande était caduque.

Par conséquent, cette lettre vise à vous informer que je mets fin à votre demande.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer mes salutations respectueuses.

La secrétaire générale et directrice des communications,



Pascale Breton